LA CELLULE

PDP

PRÉSENTATION DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS



PRÉSENTATION DE LA CELLULE

La cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle, a été créée afin de lutter contre les différentes situations de désinsertion (liées à un contexte médical, psychologique, social)



SON BUT

Repérer en amont et accompagner une problématique de désinsertion afin d'éviter une **rupture de parcours professionnel**

PRÉSENTATION DE LA CELLULE

SES MISSIONS



- **Accompagner le salarié et l'entreprise** sur les plans médico, psycho, social et technique
- Elaborer des solutions adaptées à sa problématique afin de :
  - Favoriser le retour à l'emploi
  - Maintenir le salarié dans l'emploi
- **Guider l'entreprise** dans un processus de reclassement ou de maintien au poste dans un cadre neutre et bienveillant

PRÉSENTATION DE LA CELLULE

RETOUR À L'EMPLOI

- Formation
- Emploi similaire dans une autre entreprise
- Reconversion emploi salarié
- Création d'entreprise

MAINTIEN DANS L'EMPLOI

- Reclassement
- Aménagement de poste
- Maintien au poste

LES ACTEURS DE LA CELLULE



MÉDECIN DU TRAVAIL



ASSISTANT MÉDICAL



INFIRMIER



SECRÉTAIRE DE DIRECTION



ERGONOME



ASSISTANTE SOCIALE
DU TRAVAIL



PSYCHOLOGUE
DU TRAVAIL



PRÉVENTEUR

LES ACTEURS DE LA CELLULE

L'ASSISTANTE DE SERVICE SOCIALE

Accueille, écoute les freins sociaux, informe sur ses droits, monte le dossier RQTH, oriente vers les organismes sociaux compétents (CG, CAF, CCAS, Bailleurs...).

LE MÉDECIN DU TRAVAIL

Il coordonne la cellule et donne des avis médicaux sur les situations.

L'ERGONOME

Réalise un diagnostic, une évaluation technique et adapte les situations de travail à l'homme en prenant en considération les contraintes (physiques, organisationnelles, mentales et environnementales) et celles liées aux exigences de production.

LA PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

Écoute pour amorcer le travail de deuil, libérer la souffrance, accompagne le salarié en bilan de compétences et définit d'un projet professionnel de reconversion compatible avec son plan d'action.

LES ACTEURS DE LA CELLULE

EN EXTERNE, SELON LES BESOINS

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

MAISON DES PERSONNES HANDICAPÉES DE SEINE-ET-MARNE

SÉCURITÉ SOCIALE
L'Assurance Retraite

CRAMIF
Assurance Maladie d'Ile-de-France

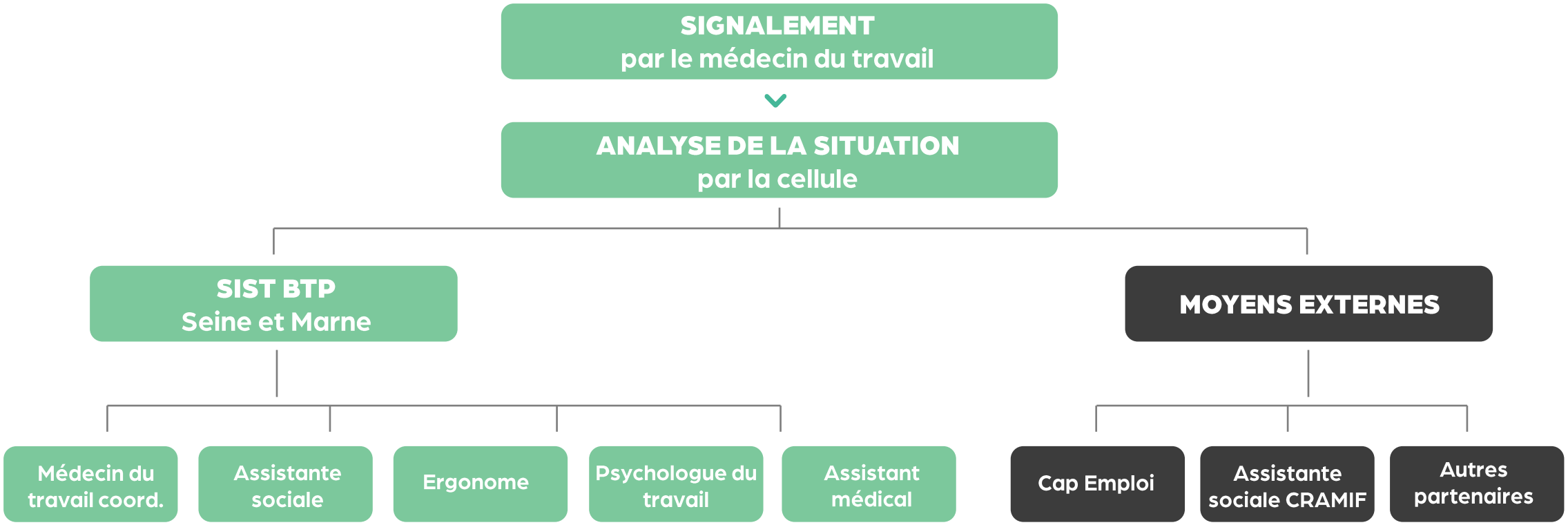
agefiph

LES ACTEURS DE LA CELLULE

EN EXTERNE, SELON LES BESOINS

- Services sociaux
- Aide juridique
- Médecins traitants et spécialistes
- Centres de formations
- COMETE FRANCE
- Centres de bilans de compétences

FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE



BILAN GÉNÉRAL – CONCLUSION RÉALISÉ PAR LE MÉDECIN DU TRAVAIL

DÉROULEMENT DE L'ACTION

1

SIGNALEMENT

Lors de la visite médicale : initiale, périodique, visite reprise, pré-reprise...

Ou en externe par médecin traitant, spécialiste, psy, CRAMIF, employeur

2

TRANSMISSION À LA CELLULE

Avec l'accord du salarié, le médecin du travail transmet la fiche de signalement à la cellule PDP

3

ANALYSE DU DOSSIER

Les membres de la cellule prennent connaissance du dossier et l'analysent lors des réunions hebdomadaires.

4

PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

La cellule propose au salarié et à son entreprise les solutions les mieux adaptées : action collective et entretiens individuels, travail en réseau et relais

5

RÉORIENTATION DU SALARIÉ

Le salarié avec son accord est réorienté :
- reclassement en interne,
- reconversion,
- aménagement de poste,
- Ou reconnaissance de handicap

6

BILAN DE SORTIE D'ACTION DE CELLULE PDP

LES DISPOSITIFS

LA VISITE DE PRÉ-REPRISE

- **Organisé par le médecin du travail** à la demande du médecin conseil, du médecin traitant ou du salarié
- **Réservée aux salariés en arrêt > 30 jours**
- **Signalement précoce** → permet d'identifier en amont les difficultés liées à la reprise de l'emploi



LES DISPOSITIFS

LA VISITE DE PRÉ-REPRISE

- Couverte par le secret médical
- Ne peut être demandée par l'employeur mais celui-ci peut sensibiliser ses salariés sur sa nécessité
- Ne donne pas lieu à un avis d'aptitude
- Réflexion avec l'entreprise sur les solutions
- Permet d'anticiper la désinsertion sans solution



LES DISPOSITIFS

LA VISITE DE REPRISE

Pour qui	Quand	Pourquoi	Qui la demande
À la suite d'un arrêt de travail	Si AT – arrêt > 30 jours Hors AT – arrêt > 60 jours Après congés maternité Si arrêt en lien avec maladie pro	Faire le point sur le problème de santé Vérifier la compatibilité du poste avec l'état de santé Faire des préconisations – aménagements	Employeur Visite obligatoire* *(excepté si une visite de pré-reprise a eu lieu dans les 30 jours précédents et qu'elle n'a pas fait l'objet de préconisations/ restrictions du médecin du travail)

LES DISPOSITIFS

LA VISITE DE MI-CARRIÈRE

Pour qui	Quand	Pourquoi	Qui la demande
Tous salariés	Durant l'année civile du 45ème anniversaire	Faire un état des lieux de la 1ère partie de carrière Sensibiliser aux enjeux du vieillissement et à la prévention des risques pro Anticiper la 2ème partie de carrière	Employeur Salarié Médecin du travail

NOUVEAUTÉ

À la suite de cette visite, l'employeur dispose d'un délai de deux mois pour proposer au salarié un entretien consacré à son parcours professionnel et à ses perspectives d'évolution.

LES DISPOSITIFS



LE RDV DE LIAISON

- A l'initiative de l'employeur ou du salarié pour arrêt >30 jours
- Entre le salarié et l'employeur, **associant le SPST**
- Pour les AT supérieurs à une durée qui sera fixée par décret, consécutifs à un accident ou une maladie, d'origine professionnelle ou non

LES DISPOSITIFS

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

ESSAI ENCADRÉ

- Permet de favoriser le retour à l'emploi en évaluant la compatibilité d'un poste avec l'état
- Peut durer 14 J renouvelable 1 fois. Il permet de :
  - Tester un aménagement de poste
  - Préparer une reconversion professionnelle
  - Tester un nouveau poste
  - Tester la capacité à reprendre son poste
- Obligatoirement pendant un arrêt de travail avec IJ
- à développer selon retour de CAP EMPLOI

LES DISPOSITIFS

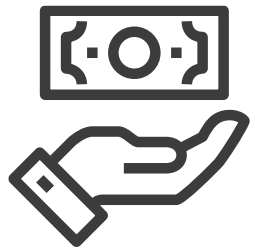
PAS
Prestations appuis spécifiques

Bilan professionnel, bilan sur la pathologie, étude de poste

EPAAST

Etude ergonomique pour situation complexe

AIDES FINANCIÈRES



CEP
Conseils en évolution professionnelle

TÉMOIGNAGES



"C'est avec une grande reconnaissance que je témoigne aujourd'hui de l'aide précieuse apportée par la cellule PDP. Après une longue période d'arrêt maladie, la perspective de mon retour au travail était source d'anxiété et d'incertitude. Cependant, la cellule m'a soutenu tout au long de cette épreuve. L'équipe dévouée a su me guider et me conseiller, tout en restant à mon écoute. Ensemble, nous avons exploré différentes options, comme l'aménagement de mon poste, un éventuel reclassement, voire une formation pour acquérir de nouvelles compétences. Leur accompagnement m'a permis de reprendre mon activité en toute confiance, tout en respectant mes nouvelles limites. Je ne peux qu'exprimer ma gratitude pour leur aide inestimable dans cette transition professionnelle cruciale."



MERCI DE VOTRE ATTENTION

LES MEMBRES DE LA CELLULE PDP

SIST BTP
Seine & Marne